



**PRIMA SESSIONE URDINARIA DI U 2024**  
**REUNIONE DI I 25 È 26 D'APRILE DI U 2024**  
**1<sup>ÈRE</sup> SESSION ORDINAIRE DE 2024**  
**RÉUNION DES 25 ET 26 AVRIL 2024**

**N° 2024/O1/016**

**Question orale déposée par M. Pierre GUIDONI**  
**Au nom du groupe « UN SOFFIU NOVU »**

**OBJET : ÉTAT DES ROUTES EN BALAGNE ET RESPECT DES ENGAGEMENTS  
VOTES EN ASSEMBLEE**

Monsieur le Président,

J'ai été conseiller général entre 2008 et 2014 du canton de Calenzana, et croyez-moi, la gestion du réseau routier faisait partie de mon quotidien. Avec le regretté Jean Guglielmacci, nous avons une proximité avec les services départementaux qui faisaient qu'on alertait sur les besoins, générant des renforts en mesure d'assumer les urgences qu'il y avait à gérer.

Six années après la fusion et la création de la Collectivité unique, le constat d'échec est palpable sur ce point. J'en veux pour preuve l'état des routes en Balagne, où, sur le périmètre des deux intercommunalités, il y a 500 kilomètres de linéaire routier.

Si l'effectif du personnel à L'Ile Rousse est tout juste admissible, il en va différemment à Calvi où l'antenne fonctionne avec seulement 4 agents au lieu de 10 prévus. Conformément à la norme d'un agent pour environ 15 kilomètres, comme c'est le cas dans d'autres subdivisions, il manque entre 16 et 18 agents en Balagne. Dans toute la région de Galéria, une seule personne est affectée alors qu'il devrait y en avoir au moins deux pour garantir des conditions de travail sécurisées. Il est clair que le service souffre d'un déficit en personnel sur ce secteur, et cela sans compter l'absence de secrétariat.

Il n'y a qu'à voir l'état des routes et des fossés qui ne sont pas entretenus, avec des trous et des affaissements de chaussées.

Sur la nationale à Lumio, ça fait 18 mois qu'il y a un affaissement, pourtant signalé.  
Sur la D81 qui permet d'accéder à Bonifatu, les racines d'arbres soulèvent la voie.

La liaison Calvi-Galeria est quasiment fermée avec de la végétation qui empiète sur le goudron de chaque côté de la route, et lorsqu'il pleut, la chaussée n'est plus praticable de façon sécurisée avec un risque d'aquaplaning élevé.

A ce jour, la maintenance des routes en Balagne, plus précisément dans la région calvaie, pose un défi insurmontable malgré les efforts louables du personnel. La taille conséquente du réseau routier rend impossible une intervention efficace de la part d'un nombre limité d'agents. Cette difficulté est particulièrement prégnante sur les voies départementales, avec les implications que cela comporte en termes de sécurité et d'accessibilité.

Au-delà de l'entretien, il y a les investissements structurants sur la RT 30 qui dessert un territoire fréquenté, la Balagne étant une région dont l'attractivité est et l'affluence sont importantes en période estivale. Et si l'on regarde les opérations prévues dans le PPI de 2017, on voit bien qu'hormis les trois « tourne à gauche », ni le contournement de L'île Rousse, ni le giratoire de Palasca, ni la traverse de Lumio n'ont été engagés. Peut-être que ces opérations ne sont plus à l'ordre du jour, que la direction des routes a d'autres solutions à proposer, mais encore faut-il le savoir, les élus locaux sont laissés en déshérence. On est à mille lieux de la politique de proximité des départements que nous sommes nombreux à regretter. L'état de nos routes en est le symbole...

Donc il faut revoir les engagements de la Collectivité s'ils sont à corriger, ça passe par l'actualisation du schéma directeur des routes, et bien sûr les tenir lorsque ceux-ci sont votés, le plus souvent avec un prévisionnel et un calendrier de réalisation. Siégeant à l'association des maires de Haute-Corse, je ne compte plus les maires qui attendent et espèrent que des engagements, travaux, arrêtés attributifs soient honorés alors que c'est de droit.

Je ne vous prendrai qu'un exemple, celui de notre collègue Marie-Thérèse Mariotti. Depuis 2015, la commune de Taglio-Isolaccio alerte la CDC sur l'extrême dangerosité du croisement de la RT 10 et la RD 30 et sur l'urgence à aménager ce carrefour. En juillet 2019, soit près de 4 ans après, l'Assemblée de Corse approuvait le projet d'aménagement du carrefour. Il a fallu attendre septembre 2021 pour que soit pris l'arrêté déclarant le projet d'utilité publique et depuis qu'une réunion de travail se soit tenu l'an dernier, la commune n'a plus eu aucune nouvelle, soit 10 ans d'échanges et de procédures sans résultat concret... Ce qui n'est pas convenable dans le paysage institutionnel actuel où la Collectivité est désormais le seul interlocuteur local des communes et concentre bon nombre de compétences, dont le réseau routier.

Je vous remercie pour votre écoute et pour vos réponses.